



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1506

Groupe scolaire Nérard - Acquisition et Construction - Opération n° 09350001 - 15 rue Nérard à Lyon 9e - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1506 - GROUPE SCOLAIRE NERARD - ACQUISITION ET CONSTRUCTION - OPERATION N° 09350001 - 15 RUE NERARD A LYON 9E - ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La croissance démographique observée sur le secteur de Vaise dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon nécessite la construction d'une école de 9 classes.

Par délibération n° 2019/5265 du 19 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition par la Ville de Lyon auprès de la SAHLMAS d'une parcelle de terrain cadastrée BI19 située 13-15 rue Nérard - EI 09350 - N° inventaire 09350 T 001-01, et approuvé le lancement des études de cette opération, ainsi que la désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre : l'ensemble de ces études et diagnostics, estimés à 500 000 €TTC, ainsi que l'acquisition du foncier pour un montant de 1 897 914 €(frais notariés inclus), soit un montant total de 2 397 914 €TTC.

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006, et le lancement des travaux à un montant total d'opération estimé, suite aux études de maîtrise d'œuvre au stade avant-projet sommaire (APS), à 10 397 914 €TDC (valeur septembre 2019), dont 200 000 €TTC pour le mobilier, 1 897 914 €TTC pour le foncier et 60 000 €TTC pour les assurances dommage-ouvrage et tous risques chantier.

Par délibération n° 2022/1421 du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme n° 00006.

Le terrain situé au 15 rue Nérard, précédemment occupé par la Résidence pour personnes âgées (RPA) Nérard qui a été démolie, est proche du groupe scolaire Audrey Hepburn situé au 8 rue Tissot. L'opération consiste à construire une école maternelle de 9 classes sur ce tènement. Des classes élémentaires pourront donc être ouvertes sur le groupe scolaire Audrey Hepburn en lieu et place des classes maternelles libérées.

Compte tenu des conditions économiques actuelles (reprise accélérée et générale du commerce mondial entraînant une hausse importante des matières premières, notamment le bois et l'acier), le résultat des consultations des marchés de travaux impose un complément de financement de 2 500 000 €TTC. Le montant de l'opération est porté à 12 897 914 €TTC (valeur octobre 2021, y compris mobilier pour 200 000 €TTC, le foncier pour 1 897 914 €TTC et les assurances pour 60 000 €TTC).

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2019/5265 du 19 décembre 2019, n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le nouveau montant de l'opération 09350001 « Groupe scolaire Nérard – Acquisition et Construction » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.
- 2- La dépense de fonctionnement résultant du paiement des primes d'assurance, soit 60 000 € sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon, nature 6162, fonction 020, programme Assurances, opération Prime, ligne de crédit 99513, sous réserve du vote du budget principal 2022 et suivants.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 09350001, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
 - Déjà réalisé : 2 053 304 €;
 - 2021 : 794 560 €;
 - 2022 : 6 000 000 €;
 - 2023 : 3 900 000 €;
 - 2024 : 90 050 €
- 4- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET